



## INFOS PRESSE

---

Date : 16/05/2024

De la part de service communication  
04 79 96 87 35 - [communication@grandchambery.fr](mailto:communication@grandchambery.fr)

# Grand Chambéry inaugure un site de compostage « hors normes » dans les Bauges.

Au début du printemps, deux nouveaux sites de compostage partagé ont été installés dans les Bauges. Un premier situé sur la commune de Aillon-le-Jeune dans la résidence de vacances « Les Nivéoles » et un second sur la commune du Châtelard.

Suite à la mise en place de la loi AGEC, Grand Chambéry poursuit le déploiement des méthodes de compostage sur le territoire et propose diverses solutions : composteurs partagés, collectables, individuels ou lombricomposteurs.

Sur demande de la commune, d'un groupe d'habitants ou de professionnels, Grand Chambéry met à disposition des sites de compostage partagé.

## 1 / Ouverture d'un site de compostage partagé pour le centre de vacances « Les Nivéoles » sur la commune d'Aillon-le-jeune.

Sur initiative du Centre de vacances « Les Nivéoles », Grand Chambéry à inauguré ce vendredi 12 avril 2024 un site de compostage plutôt hors norme en présence de la vice-présidente de Grand Chambéry en charge des déchets et de l'économie circulaire, Marie Benevise. Cet hôtel d'une capacité d'accueil de 215 occupants a en effet été équipé de 4 bacs de dépôt de déchets compostables, 2 bacs de broyat et 4 bacs dédiés à la maturation.

Habituellement, les sites de compostage partagé sont composés de 1 bac de dépôt, 1 bac de broyat et 1 bac de maturation.

Ce dispositif adapté à la taille de l'hébergement permettra de valoriser les déchets compostables produits par la cuisine de la résidence.

## 2 / Un nouveau site de compostage partagé pour les habitants du Châtelard.

Le même jour, un second site de compostage a été inauguré sur la commune du Châtelard. Ce site a été mis en place à la demande d'un petit groupement d'habitants et vient s'ajouter aux 198 sites de compostage partagé en place sur le territoire.

### Comment fonctionne un site de compostage partagé et comment en ouvrir un nouveau ?

Le compostage partagé consiste pour les habitants du quartier, à se regrouper pour mettre en place et gérer une aire de compostage. Cette démarche associe réduction des déchets et lien social en animant le quartier et en créant un lieu de rencontre pour le voisinage.

Le fonctionnement d'un site de compostage repose sur l'apport volontaire des déchets compostables dans un bac à compost. Le suivi est assuré par au moins deux habitants bénévoles, « référents de site », qui sont formés par l'agglomération et par quelques personnes volontaires.

Le compost produit est partagé entre les participants de l'opération pour enrichir les jardinières et les massifs de la résidence.

Chaque nouveau site de compostage fait l'objet d'une inauguration, à l'occasion de laquelle le fonctionnement du site (utilisation du matériel, consignes etc.) est rappelé, et permet de fournir aux habitants un bio-seau pour stocker et transporter leurs déchets organiques.

**Pour ouvrir votre site de compostage partagé ou découvrir les sites à proximité de chez vous, rendez-vous sur : [www.grandchambery.fr/compostage](http://www.grandchambery.fr/compostage)**



*Inauguration du site de compostage des « Niveoles »*



*Inauguration du site de compostage au Châtelard*